

PAR COURRIEL

Québec, le 12 mai 2026

AUX PRÉSIDENTES ET PRÉSIDENTS DES ORDRES PROFESSIONNELS ET DES ASSOCIATIONS MÉDICALES

Mesdames, Messieurs,

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) souhaite vous informer d'un changement concernant le programme gratuit de vaccination contre le pneumocoque chez les enfants.

Depuis le 1^{er} mai 2026, le Pneu-C-15 (Vaxneuvance^{MC}) utilisé dans le cadre du calendrier régulier de vaccination contre le pneumocoque chez les enfants âgés de 2 à 59 mois est remplacé par le Pneu-C-20 (Pevnar 20^{MC}) offrant une protection contre un plus grand nombre de sérotypes.

De plus, un rattrapage avec une dose de Pneu-C-20 est recommandé pour les enfants suivants :

- enfants âgés de moins de 5 ans présentant une condition à risque élevé d'infection invasive à pneumocoque (IIP) si Pneu-C-20 non déjà reçu;
- enfants âgées de moins de 5 ans sans facteur de risque vivant dans les communautés du Nunavik et des Terres-Cries-de-la-Baie-James si Pneu-C-20 non déjà reçu;
- enfants âgés de 5 ans à 17 ans présentant une condition à risque élevé d'IIP vivant dans les communautés du Nunavik et des Terres-Cries-de-la-Baie-James si Pneu-C-20 non déjà reçu.

Prendre note que le Pneu-C-20 était déjà utilisé chez les enfants âgés de 2 mois à 17 ans présentant une condition à risque très élevé d'IIP, incluant un rattrapage avec au moins une dose de Pneu-C-20.

...2

Ces changements s'appuient sur les plus récentes recommandations du Comité sur l'immunisation du Québec (CIQ) dans son avis sur la [stratégie de prévention des infections pneumococciques au Québec avec l'introduction des nouveaux vaccins conjugués](#).

Le [Protocole d'immunisation du Québec \(PIQ\)](#) demeure la référence en matière de vaccination. Il a été mis à jour dès l'application du changement et est disponible en ligne pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice nationale de santé publique
et sous-ministre adjointe,



Caroline Quach-Thanh

c. c. Mme Martine Leblanc-Constant, Santé Québec
Mme Maryse Poupart, Santé Québec
M Pierre-Gerlier Forest, Institut national de santé publique du Québec
M Stéphane Bergeron, Ministère de la Santé et des Services sociaux

N/Réf. : 26-SP-00134